



MISSION

L'ATLMNB régleme la profession de la science de laboratoire médical selon les normes élevées de pratique, de formation, et de collaboration afin de protéger le public et distingue l'organisation des autres

VISION

- Évoluer et se développer par la collaboration et l'engagement
- Consolider notre position de leadership en soins de santé

VALEURS

- Engagement
- Professionnalisme
- Collaboration
- Transparence
- Responsabilisation
- Confiance du public
- Innovation



LE BÉCHER

Un message de notre présidente, Melissa King

Bonne Semaine des Laboratoires Médicaux ! C'est l'occasion de célébrer l'incroyable talent, le dévouement et l'expertise incroyables que les professionnels de laboratoire médical apportent chaque jour aux soins de santé. En tant que membres essentiels de l'équipe de soins de santé, notre travail garantit des résultats précis et fiables qui guident les soins aux patients et sauvent des vies.

En tant que président du conseil d'administration de la Société des technologistes de laboratoire médical du Nouveau-Brunswick (ATLMNB), je suis fière de l'engagement de nos inscrits envers le professionnalisme, la responsabilisation et le renforcement de la confiance du public.



À l'ATLMNB, nous nous engageons à respecter des normes de pratique élevées. Grâce à l'obtention d'un permis et à l'assurance des compétences, nous assurons que tous les TLM en exercice possèdent les qualifications nécessaires pour effectuer des tests en laboratoire de manière sûre et efficace. Notre loi législative, nos règlements administratifs et nos règles sont en place pour protéger le public et maintenir la confiance dans envers profession. Grâce à l'engagement et à la collaboration entre TOUS les professionnels des laboratoires médicaux, nous pouvons continuer à faire progresser notre leadership dans le domaine des soins de santé et façonner l'avenir de la médecine de laboratoire.

Cette semaine, prenez un moment pour souligner vos contributions et le rôle essentiel que nous jouons dans les soins aux patients. Votre dévouement et votre expertise méritent d'être célébrés, non seulement cette semaine, mais tous les jours. Permettez-nous de féliciter tous les professionnels de laboratoire médical pour votre travail acharné et votre engagement envers l'excellence.

Saviez-vous que le conseil d'administration et les autres comités de l'ATLMNB sont composés de bénévoles dévoués qui consacrent leur temps à faire respecter notre mandat de protection du public ?

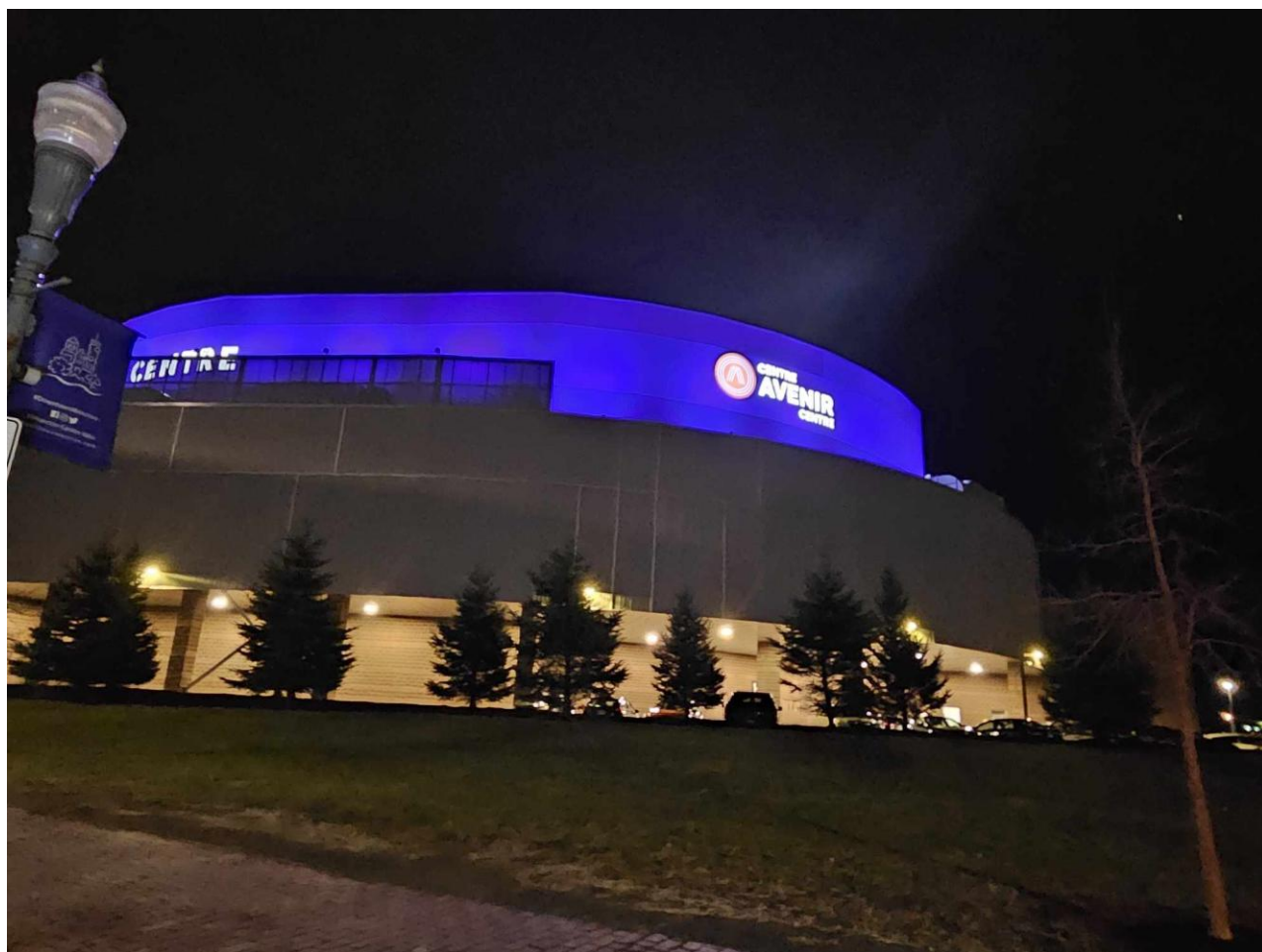
Si vous vous êtes déjà demandé ce qui se passe dans les coulisses ou comment la réglementation affecte les technologues au travail, nous vous encourageons à vous impliquer ! Nous sommes toujours à la recherche de nouveaux bénévoles, y compris des participants non - TLM, pour aider à façonner l'avenir de notre profession. Dans quelques mois, nous serons à la recherche d'un(e) représentant(e) du public bilingue pour se joindre au conseil d'administration. Si vous connaissez quelqu'un qui s'intéresse à la protection de l'intérêt public, encouragez-le à soumettre son nom.

Semaine nationale des laboratoires médicaux 2025

Chaque année, la Société canadienne de science de laboratoire médical (SCSLM) demande aux grands monuments du pays de s'illuminer en indigo pour célébrer les professionnels de laboratoire médical.

Au Nouveau-Brunswick, deux endroits qui seront illuminés pour souligner la Semaine nationale des laboratoires médicaux. À Fredericton, vous pourrez voir la lumière indigo briller à l'hôtel de ville du 14 au 27 avril. À Moncton, ainsi qu'à quatre endroits à Moncton : l'hôtel de ville, la rue Downing, la Place du centre-ville et le Centre Avenir, le 15 avril.

N'oubliez pas de faire connaître cette initiative de la SCSLM à votre famille et à vos amis.



Célébrons les technologistes et assistants de laboratoire médical

En tant que profession réglementée, les technologistes de laboratoire médical (TLM) jouent un rôle essentiel dans la protection de la santé publique. Au Nouveau-Brunswick, nous respectons des normes élevées de pratique, d'éthique et de formation continue afin de garantir des résultats diagnostiques précis et fiables qui influencent directement les soins aux patients.

Nous souhaitons également souligner l'apport inestimable des assistants de laboratoire médical (ALM), qui travaillent aux côtés des TLM pour assurer le bon fonctionnement des laboratoires. Bien qu'ils ne soient pas encore réglementés, leur rôle est essentiel à l'efficacité du système de santé.

L'intégration des ALM dans un cadre réglementaire offrirait davantage de reconnaissance professionnelle, de normes claires et une protection accrue du public.

La réglementation est essentielle pour maintenir la confiance du public et assurer l'excellence en laboratoire médical. En nous engageant activement, que ce soit par le perfectionnement professionnel ou en faisant du bénévolat auprès de l'ATLMNB en tant que membre du conseil d'administration ou d'un comité, nous contribuons à renforcer notre profession et son avenir.

À l'occasion de cette Semaine nationale du laboratoire médical, célébrons nos contributions, réaffirmons notre engagement envers des soins de qualité et encourageons d'autres à s'impliquer activement dans notre profession.

Merci pour votre dévouement et votre engagement !

Sincèrement,

Mathieu Doucet – Directeur de l'ATLMNB

Que nous travaillions dans un petit laboratoire qui nécessite des connaissances dans de nombreuses disciplines, dans un grand laboratoire qui offre la possibilité de se spécialiser dans un certain domaine, dans une clinique privée ou dans un site de prélèvement qui est un élément essentiel de l'équipe de soins de santé, l'appréciation d'une semaine par le Canada pour les professionnels de laboratoire médical nous rend tous hommages. Bien que le climat de travail d'aujourd'hui puisse sembler accablant ou incertain, n'oubliez pas que vous faites partie d'une équipe et qu'il est normal de s'appuyer les uns sur les autres. J'aimerais partager une citation que quelqu'un a partagée avec moi : « La joie partagée est doublée et le chagrin partagé est divisé par deux. » Au cours de la prochaine semaine de laboratoire médical, sachez que l'ATLMNB valorise chacun d'entre vous.

« Individuellement, nous sommes une goutte. Ensemble, nous sommes un océan. »

Ryunosuke Satoro (en)

Rachelle Kinglser - Président élu de l'ATLMNB 2025

L'importance de la formation continue et du perfectionnement professionnel en technologie de laboratoire médical

En tant que technologues de laboratoire médical, nous avons la responsabilité de fournir des renseignements diagnostiques précis et opportuns qui ont une incidence directe sur les soins aux patients. En tant que profession réglementée, nous avons le devoir de respecter les normes de pratique les plus élevées afin d'assurer la sécurité des patients et de protéger le public. L'une des façons les plus efficaces de s'acquitter de cette obligation est de suivre des programmes de formation continue et de perfectionnement professionnel (PPP).

La science médicale évolue constamment, avec de nouvelles technologies, méthodologies et recherches qui émergent à un rythme rapide. Pour fournir les meilleurs soins possibles, nous devons nous tenir au courant de ces avancées. S'engager dans une formation continue de haute

qualité nous permet de perfectionner nos compétences, d'adopter de nouvelles techniques et de nous assurer d'appliquer les connaissances les plus récentes dans notre pratique quotidienne. Cet engagement envers l'apprentissage continu est non seulement une obligation professionnelle, mais aussi un élément crucial de la prestation de soins de santé sûrs et efficaces.

Au-delà de la croissance individuelle, la formation continue renforce l'intégrité de notre profession. En donnant la priorité au perfectionnement professionnel, nous renforçons la confiance du public dans notre capacité à fournir des résultats de laboratoire fiables. L'importance de la formation continue va au-delà de la compétence technique – elle favorise la pensée critique, l'adaptabilité et une approche proactive de la résolution de problèmes, ce qui contribue à améliorer les résultats pour les patients.

S'engager dans la recherche et publier les résultats est un excellent moyen d'obtenir des crédits PDP tout en faisant progresser le domaine des sciences de laboratoire médical. Si vous souhaitez lire un article que j'ai aidé à publier, consultez-le ici <https://doi.org/10.3390/labmed1010004>

Alors que nous célébrons la Semaine nationale des laboratoires médicaux, reconnaissons le rôle essentiel de l'apprentissage continu dans notre profession. En nous engageant dans un développement professionnel continu, nous améliorons non seulement notre expertise, mais nous maintenons également la confiance que nous accordent les patients et les fournisseurs de soins de santé.

Bonne Semaine nationale des laboratoires médicaux!
Brittany Larkin - Président sortant

Conseil d'administration de l'ATLMNB 2025

			
Présidente Melissa King	Présidente élue Rachelle Kingsler	Présidente sortante Brittany Larkin	Représentant du grand public Christy Bishop

			
Directeur Mathieu Doucet	Directrice Charlene Collins	Directrice Kathleen Grondine Fougere	Directrice Kiana Beers

		
Registraire Gilberte Caissie	Directrice Générale Stephanie Taylor	

STATISTIQUES

Statistiques d'immatriculation au 1er avril 2025

Immatriculations par status	2025	2024	2023
Exerçant	676	684	676
Non-Exerçant	14	14	16
Temporaire	4	4	6
Retraité	16	16	12
Associé ALM	1	2	3
	711	720	713

Immatriculations par l'âge	2025	2024	2023
< 29	121 17.4%	136 19.3%	146 20.8%
30-39	213 30.6%	208 29.4%	206 29.5%
40-54	228 32.8%	220 31.2%	212 30.2%
55-64	134 19.2%	142 20.1%	137 19.5%
Retraité 65+	15	14	12
	711	720	713

PROGRAMME DE PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNELLE

Formation Continue

[Comparison of Two Different Integration Methods for Quantifying Monoclonal Proteins on Agarose Gel and Capillary Zone Electrophoresis Instruments](#)

Article soumis par Brittany Larkin

PPP 2025

Faites-vous partie des 200 inscrits dont le PDP expire en 2025 ?
Ne le laissez pas reposer, soumettez-le !

Vous pouvez soumettre votre programme de développement professionnel accumulé à tout moment de l'année, même s'il ne doit pas être renouvelé (année d'expiration), si les 45 heures ont été effectuées.

Vous ne devez pas attendre la date limite (**15 septembre à minuit**) pour soumettre vos crédits. Veuillez consulter notre site web pour obtenir les formulaires mis à jour et les détails concernant la soumission.

Notre comité de bénévoles dévoués a dressé une liste de centaines d'opportunités de PDP, dont beaucoup sont gratuites ou à prix modique, et inclut désormais une liste de matériel de cours en français. Ce guide est disponible dans la section Programme de développement professionnel de notre site web, via la section de connexion des membres. Vous avez des questions ? Veuillez contacter notre registraire à l'adresse suivante : registrar@nbsmlt.nb.ca

BOURSE & PRIX

Subventions de formation continue du printemps 2025

Félicitations à nos récipiendaires des subventions de formation continue du printemps, Vanessa Sweet et Sylvie Melanson. Nous espérons que la conférence du Laboratoire de la SCSLM vous offrira des opportunités d'éducation et de réseautage qui seront bénéfiques pour contribuer à la profession de laboratoire médical.

Prix de mérite 2025

Chaque année, les coordonnateurs des programmes TLM et d'ALM sélectionnent des étudiants qui ont démontré un leadership incroyable ou atteint des normes académiques élevées tout au long de leur programme.

Votre carrière en tant que TLM démarre sur des bases solides. Vos efforts éprouvés en tant qu'étudiant vous serviront bien lors de votre transition vers le milieu du travail. Nous vous souhaitons une carrière distinguée remplie de beaucoup succès

Cette année, nous sommes heureux d'annoncer les récipiendaires des prix suivants :

**Le prix du leader de demain ALM
du NBCC a été décerné à Evan Harmes**



**Le prix d'excellence académique TLM
du NBCC a été décerné à Rylee Kinsella**



Le prix du leader de demain ALM du Collège d'Oulton a été décerné à Breanna Holloway



Le prix du leader de futur TLM du Collège d'Oulton a été décerné à Joëlle Landry



Le prix d'excellence académique TLM du Collège d'Oulton a été décerné à Tiaan van Zyl



PRIX ANITA LINDSAY 2025

Connaissez-vous une personne membre méritant le prix Anita Lindsay ?

Qui était Anita Lindsay? [CLIQUER ICI](#)

CRITÈRES DE SÉLECTION:

- Dois avoir quitter (retraite ou changement de carrière) la profession de technologiste de laboratoire médical après avoir été membre de l'ATLMNB pendant au moins **20 ans**.
- Dois avoir fait preuve de professionnalisme, d'intégrité et de grande valeur personnels pendant sa carrière.
- Dois avoir fortement contribué à l'avancement de la profession au niveau local, provincial, national ou international pendant au moins **5 ans**.
- Le nom doit être proposé par un membre actif de l'ATLMNB par une lettre indiquant leurs initiatives de bénévolat, une biographie, et les raisons pourquoi cette personne est méritante.

La personne gagnante aura ses dépenses payées pour faire partie de l'AGA où le prix sera remis.

Veuillez soumettre votre lettre de nomination **avant le 30 avril** à office@nbsmlt.nb.ca

SEMAINE DE LABORATOIRE BOURSE POUR LES ACADÉMIES

L'ATLMNB est heureux d'offrir une subvention de 100 \$/ académie afin de fournir de l'aide financière pour les activités publiques de promotion de la profession au cours de la Semaine nationale de laboratoire. Pour un formulaire de demande, veuillez communiquer avec office@nbsmlt.nb.ca.

Toutes les demandes dûment remplies doivent être soumises avant le 30 avril.

APERÇU DE LA RÉGLEMENTATION

Législation sur l'équité en matière d'inscription

[Résumé du projet de loi 14 – Loi modifiant la Loi sur les pratiques d'inscription équitables dans les professions réglementées](#)

Le 27 mars 2025

Par Sheila Mecking et Danielle Bailey-Heelan

Stewart McKelvey Law

Le 25 mars 2025, le ministre de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail par intérim a déposé le projet de loi 14 visant à modifier la Loi sur les pratiques d'inscription équitables dans les professions réglementées¹ qui régit 50 organismes de réglementation au Nouveau-Brunswick. L'objectif de la Loi actuelle est d'assurer la transparence, l'objectivité, l'impartialité et

l'équité du processus d'inscription des professions réglementées. Le projet de loi 14 propose des changements axés sur le processus d'inscription des candidats à la mobilité de la main-d'œuvre (« CMM ») – les personnes qui présentent une demande d'inscription au Nouveau-Brunswick et qui sont déjà inscrites dans la même profession réglementée ou dans une profession réglementée essentiellement similaire par un organisme de réglementation extra provincial.

Le projet de loi 14 mettrait en œuvre trois principaux changements à la Loi : (1) la création d'un processus distinct pour l'inscription des CMM; (2) l'ajout de nouvelles fonctions pour les organismes de réglementation dans le traitement des CMM; et (3) l'octroi au lieutenant-gouverneur en conseil du pouvoir d'établir des règlements concernant l'inscription des CMM. Les détails de l'incidence du projet de loi 14 sur les organismes de réglementation individuels seront déterminés par les règlements qui suivront.

L'inscription des candidats à la mobilité de la main-d'œuvre

Le projet de loi 14 vise à créer un processus distinct pour l'inscription des CMM. Un CMM doit satisfaire aux exigences prescrites et soumettre à l'organisme de réglementation un document d'inscription d'un organisme de réglementation extra provincial. Notamment, les personnes inscrites dans des professions exemptées en vertu de l'Accord de libre-échange canadien ne peuvent pas présenter de demande.

L'organisme de réglementation doit aviser les CMM de la réception du document, et les CMM sont alors réputés autorisés à exercer dans un champ d'exercice correspondant à leur inscription extra provinciale. Si l'inscription extra provinciale d'un CMM a une portée plus grande que celle du Nouveau-Brunswick, il ne sera pas réputé être inscrit avec cette portée plus grande. Les CMM doivent ensuite soumettre leur demande dans le délai prescrit, sinon leur inscription réputée sera révoquée.

Après avoir examiné la demande, l'organisme de réglementation doit confirmer ou refuser l'inscription. Un organisme de réglementation ne peut pas refuser de renouveler l'inscription d'un CMM uniquement parce qu'il s'agit d'un champ d'exercice limité. Le ministre peut examiner les décisions prises par les organismes de réglementation concernant l'octroi ou le refus d'inscription pour s'assurer que l'organisme se conforme à la Loi et aux règlements.

De plus, le projet de loi 14 prévoit qu'un CMM qui fournit sciemment des renseignements trompeurs ou faux à un organisme de réglementation commet une infraction.

L'obligation supplémentaire des organismes de réglementation

Le projet de loi 14 vise à renforcer les fonctions des organismes de réglementation. Plus précisément, le projet de loi 14 obligerait les organismes de réglementation à se conformer aux exigences de la Loi et des règlements relatifs à l'inscription des CMM.

Les pouvoirs réglementaires supplémentaires

Le projet de loi 14 élargirait le pouvoir réglementaire du lieutenant-gouverneur en conseil en ce qui concerne l'inscription des CMM. En particulier, des règlements peuvent être établis concernant les exigences et la procédure relatives aux CMM et concernant les règles supplémentaires qui peuvent s'appliquer aux CMM inscrits pour exercer au Nouveau-Brunswick.

Déclaration à l'appui concernant le rôle de l'ALM dans la macroscopie en pathologie

L'ATLMNB est heureux de fournir une mise à jour et une déclaration à l'appui concernant le rôle de l'ALM dans la macroscopie en pathologie. Après plusieurs discussions avec le gouvernement, la description de travail provinciale pour l'entraide judiciaire a été modifiée afin d'exclure l'intégration. Nous félicitons le gouvernement provincial d'avoir démontré son soutien aux profils de compétences établis et d'accorder la priorité à la sécurité des patients.

[Aide de laboratoire médical et phlébotomiste](#)

[Déclaration à l'appui concernant le rôle de l'ALM dans la macroscopie en pathologie](#)

Déclaration à l'appui concernant le rôle des cytologistes diagnostiques dans l'analyse du sperme :

L'ATLMNB a publié la déclaration suivante concernant le rôle des cytologistes diagnostiques dans l'analyse du sperme :

[Énoncé de position du cytologiste diagnostique](#)

Appel de candidatures pour les membres du comité – Comité de la législation

Le conseil d'administration de l'ATLMNB est actuellement à la recherche de membres pour siéger à notre comité de législation. Nous avons besoin d'un minimum de deux membres ayant une expérience préalable du conseil d'administration, et nous pouvons ajouter d'autres membres sans expérience du conseil d'administration qui souhaitent offrir leur temps pour contribuer à ce précieux travail de la Société. Ne peut pas être membre du comité des plaintes ou du comité de discipline.

Les membres du comité sont responsables de :

- Se préparer et assister aux réunions au besoin. En général, une réunion par année et d'autres au besoin lorsqu'un examen législatif a été jugé nécessaire par le Conseil.
- Repasser la Loi, les règlements, les règles et les autres normes de pratique ainsi que d'autres documents officiels de l'ATLMNB, sous la direction du conseil d'administration.
- Proposer des modifications à la Loi, aux règlements administratifs, aux règles, aux normes de pratique ou à d'autres documents officiels de l'ATLMNB aux fins d'examen par le conseil d'administration.

Veuillez envoyer le [formulaire de mise](#) en candidature dûment rempli à office@nbsmlt.nb.ca

Appel de candidatures Représentant(e) du public

Le Conseil d'administration de l'ATLMNB cherche actuellement à établir un bassin de candidats intéressés par une nomination en tant que membres du public. Connaissez-vous quelqu'un qui est à la recherche d'une opportunité de bénévolat ?

Les représentants du public ne doivent pas être membres de l'association ni exercer ou avoir

exercé la profession de technologistes de laboratoire médical.

Les membres représentant le public sont nommés pour un mandat de deux ans.

Des informations complémentaires et les formulaires de candidature sont disponibles à office@nbsmlt.nb.ca

Orientations stratégiques pour 2025

Le conseil d'administration de l'ATLMNB a participé à des séances de planification stratégique à l'automne 2024 dans le but d'établir les orientations stratégiques du conseil pour les trois à cinq prochaines années.

Après avoir effectué une analyse de l'environnement, une analyse FFPM et compilé les commentaires du sondage auprès des membres, les trois orientations stratégiques suivantes ont été identifiées :

- 1. Excellence en matière de réglementation et de gouvernance**
- 2. Compétence**
- 3. Confiance des intervenants**

Notre plan stratégique est maintenant disponible sur notre site Web. Veuillez cliquer [ici](#) pour plus de détails.

Activités du conseil d'administration

Le conseil d'administration de l'ATLMNB se réunit tous les mois pour examiner et discuter des questions touchant la réglementation, la gouvernance et la profession de TLM.

En mars, les sujets abordés par le Conseil comprenaient :

- Revue des rapports d'activité du personnel, des rapports d'information et des rapports financiers
- Revue législative – Présentation par Stewart McKelvey Law
- Revue du rôle de l'ALM en pathologie - Approbation de l'énoncé de position
- Revue des activités du ACORPLM liées aux services d'examen et de EAC
- Examen du rôle du cytologiste dans l'analyse du sperme – Approbation de l'énoncé de position
- Octroi de deux bourses de formation continue

Les procès-verbaux des réunions sont affichés sur notre site Web une fois approuvés pour diffusion.

Activités du Comités

Les membres des comités des plaintes et de discipline pour 2025 ont été confirmés et ont reçu une présentation d'orientation et un manuel d'orientation concernant le processus de plainte.

L'ATLMNB apprécie la précieuse contribution de ces bénévoles à l'appui de notre mandat principal de protection du public.

Activités du bureau

Le registraire et la directrice générale s'acquittent des fonctions quotidiennes de la Société sous la direction du conseil d'administration.

Les activités notables de mars comprenaient :

- Soumission au gouvernement des noms des candidats pour la nomination en tant que représentant du public
- Soumission à gouvernement concernant la législation sur la mobilité de la main-d'œuvre
- Activation des membres du conseil d'administration du RCOR et mise en œuvre des dossiers de formation
- Gestion des finances
- Rédaction d'énoncés de position
- Traitement des soumissions des PPP
- Aide aux candidats internationaux
- Traitement des transferts interprovinciaux
- Traitement des permis d'exercice pour les récents diplômés du programme
- Traitement des enregistrements pour les permis restreints (TLM-1)
- Réunion avec l'ACORPLM



NOUVELLES D'ACORPLM

L'Alliance canadienne des organismes de réglementation des professionnels de laboratoire médical (ACORPLM) et Agrément Canada | Equal ont tenu deux webinaires conjoints en mars afin de fournir des éclaircissements et de rassurer sur la transition de l'accréditation aux profils de compétences TLM d'ACORPLM. Equal a insisté auprès des programmes d'éducation sur le fait qu'ils travailleront avec eux pour faciliter le processus de transition et qu'ils ne prévoient pas de problème de conformité ou d'échéancier.

Le CAMLPR accueillera un(e) nouveau directeur(trice) exécutif(ve) pour superviser les aspects opérationnels et un poste de spécialiste de l'APL sera bientôt affiché. Restez à l'écoute.

L'Alliance canadienne des organismes de réglementation des professionnels de laboratoire médical (ACORPLM) représente les organismes provinciaux (aussi appelés « ordres ») de réglementation des technologistes de laboratoire médical au Canada. L'ACORPLM a pour rôle d'établir des normes en matière de connaissances, de compétences et de jugement dans l'exercice

de la technologie de laboratoire médical. L'Alliance se concentre sur des approches et des pratiques réglementaires équitables, efficaces, efficientes, éthiques, transparentes et inclusives pour la réglementation des professionnels de laboratoire médical à l'échelle du Canada. Avec le soutien du gouvernement du Canada, l'ACORPLM a entrepris deux initiatives clés pour améliorer et accélérer le processus d'inscription des technologistes de laboratoire médical (TLM), afin de remédier à la pénurie de main-d'œuvre prévue au cours de la prochaine décennie. Ces projets cadrent avec l'objectif du gouvernement d'accroître le nombre de professionnels de la santé qualifiés au Canada.

Projet Portail TLM Lancé en 2020, le projet Portail TLM (MLT Gateway) a mené à la création d'une plateforme en ligne centralisée permettant aux TLM d'accéder aux exigences d'inscription, de soumettre des documents et d'explorer les possibilités d'évaluation de la pratique clinique. Des repères linguistiques pour l'exercice professionnel dans les deux langues officielles ont également été définis.

Projet d'assouplissement des voies d'accès vers l'inscription Lancé en fin d'année 2022, le projet d'assouplissement des voies d'accès met l'accent sur l'élaboration de parcours pancanadiens pour l'évaluation et l'inscription des personnes ayant suivi une formation/possédant une expérience diverse. Les éléments clés comprennent des profils de compétences, des processus d'évaluation de l'équivalence pour les professionnels formés à l'étranger et un portail en ligne sécurisé pour les demandes.

L'ACORPLM a continué, en 2023, de réaliser d'importants progrès dans les deux projets, en contribuant aux efforts de rationalisation des processus d'inscription, en s'attaquant aux défis liés à la main-d'œuvre et en soutenant l'objectif du gouvernement d'augmenter le nombre de professionnels de la santé qualifiés au Canada.

Pour en savoir plus, veuillez consulter <https://camlpr.org>

